



Accueils de LOISIRS



Laissez-moi,
vous guider, je
vais tout vous
expliquer



CHARTE



DES ACCUEILS DE LOISIRS



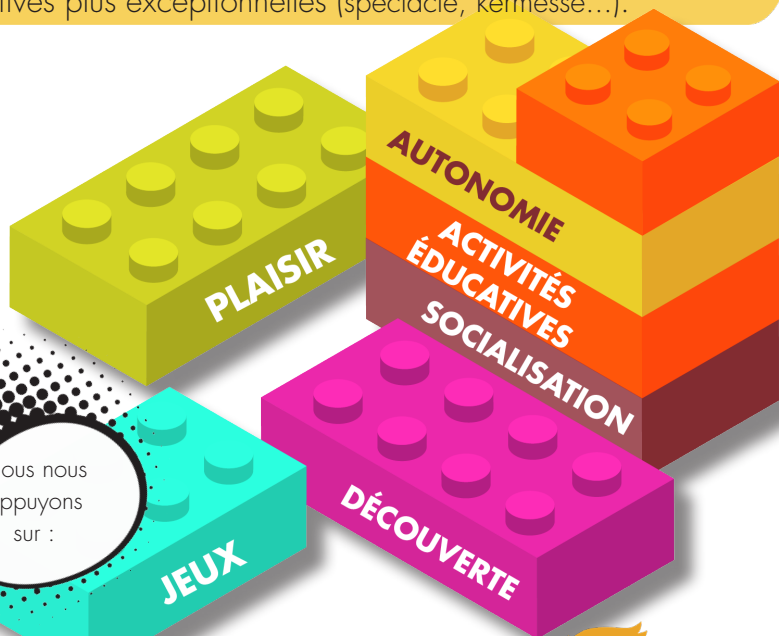
LES ENGAGEMENTS DES ANIMATEURS



- Contribuer à l'**éducation** des enfants et à leur **éveil**.
- Assurer la **sécurité** et **prendre soin** de chaque enfant, de ses affaires et de son **rythme** (temps de repos, de repas, de vie quotidienne, une attention particulière aux moments d'arrivée et de départ).
- Laisser du temps à l'enfant pour **jouer, rêver, rire, imaginer, créer**.
- Être **bienveillant** et rechercher la compréhension des situations de chaque enfant à l'occasion de **rencontres avec sa famille** au quotidien et/ou lors des manifestations festives plus exceptionnelles (spectacle, kermesse...).



Nous nous appuyons sur :



ET AUSSI...

- Un **projet pédagogique consultable***, construit par les **équipes d'animation** permettant à l'enfant l'acquisition de l'**autonomie** et sa **socialisation**.
- La mise en place d'**activités éducatives de loisirs**, dans des espaces adaptés aux âges et aux besoins des enfants, favorisant la **découverte**, la variété, le **jeu** - autant que possible en extérieur pour contribuer à la découverte d'un territoire - permettant à l'enfant d'éprouver du **plaisir au sein d'un groupe**.
- L'établissement de règles de vie favorisant un vivre ensemble solidaire et le respect de chacun(e).



* Texte obligatoire de référence en lien avec le PEdT retraçant l'ensemble des notions éducatives et des actions mises en place par l'équipe d'animation sur la structure pour l'enfant.

UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE ATTENTIVE ET SÉCURISANTE



avec de multiples compétences

FORMATION
CONTINUE
ÉVALUATION
RÉGULIÈRE

PROFESSIONNALISME
DIPLOMES DE L'ANIMATION
ET/OU PETITE ENFANCE

AUTO-
FORMATION
SUIVI ET
FORMATION
D'ANIMATEURS
STAGIAIRES

RESPONSABILITÉ

DISPONIBILITÉ
ÉCOUTE

CAPACITÉ
D'ACCUEIL

Les équipes
des Accueils de
Loisirs sont
professionnalisées





NOS MISSIONS, NOS ACTIONS

- Respecter les obligations réglementaires posées par les institutions partenaires et se conformer aux différents agréments.
- Proposer et rédiger des projets pédagogiques, des comptes-rendus et des bilans.
- Consacrer du temps au fonctionnement de la vie de l'équipe d'animation, favoriser l'entraide.
- Communiquer régulièrement avec les parents et les enfants.

ET C'EST AUSSI :

**DE LA RECHERCHE
D'INFORMATION**

**DE LA RECHERCHE
DE
FINANCEMENT**

**DES
CONSEILS**

**DE
L'ACCOMPAGNEMENT**



NOS PARTENAIRES

- Les équipes des Accueils de Loisirs bénéficient d'une reconnaissance au sein de ces réseaux institutionnels.
 - A l'occasion de projets montés en partenariat, les équipes peuvent bénéficier de conseil, d'accompagnement, d'informations et de financements occasionnels.
- A ce titre, nos structures bénéficient d'un financement de la Caisse d'Allocation Familiale des Hautes-Pyrénées.



UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE



ÉDUCATEURS

ENFANTS

COMPLEMENTARITÉ

Les équipes des Accueils de Loisirs s'inscrivent en **complémentarité** dans une interdépendance avec les autres **partenaires éducatifs locaux** (parents, enseignants, éducateurs, collectivités, etc.)

PARENTS

ENSEIGNANTS

ÉQUIPE D'ANIMATION

COLLECTIVITÉS

PRATIQUE

En tant que **service public**, les horaires des Accueils de Loisirs cherchent à répondre aux **besoins des familles**.

Le coût de l'activité et du fonctionnement est calculé à partir du quotient familial (CAF) de façon à être **accessible à tous**.





UNE VÉRITABLE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Ces actions se font en lien avec des **associations prestataires du territoire** et sont inscrites dans le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**.

- Les équipes des Accueils de Loisirs recherchent l'**adéquation entre leurs différents projets** et ceux des prestataires.
- Au travers de leur **engagement mutuel** au service des enfants, elles exercent pleinement leur rôle éducatif qui représente l'élément central de ces collaborations occasionnelles ou pérennes.



NOUS SOMMES TOUS EXTRA-ORDINAIRES



SPÉCIFICITÉ DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Un **partenariat** est engagé au quotidien avec les membres de l'Éducation nationale :

- Dans l'**intérêt de chacun**, enfants et adultes (ATSEM, enseignants, animateurs) afin d'assurer une **cohérence éducative** :
 - Pour accueillir au mieux les enfants extra-ordinaires.
 - Pour permettre un suivi des enfants en cas de difficulté.
- Dans le respect **réciproque et mutuel** du travail de chacun(e).
- Dans le respect des locaux partagés et dans le cadre de conventions spécifiques.



Pour tout autre renseignement, rapprochez-vous de chaque directeur d'Accueil de Loisirs ou contactez le SIMAJE (Syndicat Intercommunal Multi-Accueils Jeunesse et Ecoles) :



S.I.M.A.J.E.
Z.I. du Monge
1, rue Francis Jammes
65100 Lourdes
☎ 05 62 42 14 48



Cette charte a été réalisée par les directeurs des Accueils de Loisirs péri et extrascolaires du pôle sud de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Ce document cadre, accessible et ludique, indique aux familles et aux enfants les valeurs générales des accueils de loisirs.

Conception graphique : Service Communication - Ville de Lourdes